

Qu'est-ce qu'un forum de candidats ?

- Les forums permettent aux candidats de se présenter aux parents et de leur parler ainsi qu'aux sélectionneurs qui ont été désignés par leur communauté. Les candidats devront leur expliquer pourquoi ils doivent être sélectionnés pour siéger dans un conseil d'éducation.

Est-ce que les candidats sont obligés d'aller aux forums des candidats ?

- Non. Cependant, les candidats sont fermement encouragés à y aller. Les forums permettent aux candidats d'impliquer la communauté directement et d'exposer les raisons qui les poussent à penser qu'ils doivent être choisis pour siéger dans un conseil.

En plus de se porter candidats, est-ce qu'il existe d'autres moyens pour les parents de s'impliquer dans le processus de sélection des conseils ?

- Oui, il y a plusieurs moyens de participer pour les parents. Vous pouvez aider à recruter d'autres candidats pour siéger aux conseils ; aller aux forums des candidats qui auront lieu fin avril et poser des questions aux candidats à ces forums ; aider à faire la campagne pour les candidats que vous soutenez et encourager les parents désignés par votre communauté comme sélectionneurs à voter, lors du vote des sélectionneurs, pour les candidats que vous soutenez.

Dates à retenir

Du 13 février au 13 mars :

Déposez votre candidature pour un siège dans un Conseil d'éducation

Du 8 au 25 avril :

Forums des candidats

Du 1er au 14 mai :

Vote des sélectionneurs



Pour plus d'informations et assistance :

Les Conseils pour l'Éducation

sont présentés à

www.schools.nyc.gov/Offices/CEC/default.htm

Le détail du processus de sélection

est consultable à

www.nycparentleaders.org

Pour toutes autres questions, n'hésitez pas à contacter la

Division pour la participation des familles et des communautés à

CECSelectionprocess@schools.nyc.gov

ou au 212.374.4118

Procédure de sélection des membres des Conseils pour l'Éducation

Guide de 2013



Division pour la participation des familles et des communautés
Parents d'élèves & familles

T&I-18842 (French)



nycparentleaders.org

Procédure de sélection des membres des Conseils pour l'Éducation pour 2013

En 2013, les parents auront une occasion unique de prendre part dans la prise de décision concernant les politiques affectant leurs enfants au niveau du district. Les Conseils Communautaires et Conseils de la Ville pour l'Éducation jouent un rôle déterminant dans l'élaboration des politiques d'éducation régissant les écoles publiques de NYC.

DEMANDE DE CANDIDATURE

Comment puis-je me présenter pour siéger dans un conseil ?

- Vous pouvez postuler en ligne à partir du 13 février 2013. Le processus de demande de candidature prend fin le 13 mars à 23 h 59. Les demandes de candidature en papier seront également accessibles et peuvent être téléchargées à partir de cette date.
- Pour ceux qui n'ont pas accès à un ordinateur personnel, la Division pour la Participation des Familles et des Communautés (Division of Family and Community Engagement - FACE) met à la disposition du public des informations sur les moyens permettant l'accès aux ordinateurs des Services de FACE, dans les Bureaux de District et dans les écoles ainsi que dans les bibliothèques publiques
- Pour postuler à un Conseil Communautaire pour l'Éducation (Community Education Council - CEC), n'oubliez pas d'utiliser la barre déroulante pour indiquer le(s) CEC au(x)quel(s) vous voulez postuler.
- Pour postuler à un Conseil de la Ville., n'oubliez pas d'indiquer le(s) Conseil(s) de la Ville au(x) quel(s) vous voulez postuler.
- Notez que si vous voulez postuler à un CEC et à un Conseil de la Ville, vous devez remplir deux (2) demandes de candidature séparées.

Combien de temps faut-il pour remplir le formulaire de demande de candidature au conseil ?

- Le temps total nécessaire pour remplir le formulaire de demande de candidature au conseil est estimé à 25-30 minutes.

Peut-on déposer des demandes de candidature à plusieurs conseils ?

- Oui, les parents peuvent présenter leur candidature à plusieurs conseils s'ils le souhaitent. Cependant les candidats ne peuvent être sélectionnés pour siéger que dans un seul conseil. Les parents qui posent leurs candidatures pour plusieurs conseils doivent classer chaque conseil dans lequel ils souhaitent occuper un siège selon un ordre de préférence.

Que se passe-t-il si je suis sélectionné(e) pour siéger dans plusieurs conseils ?

- Les parents qui posent leurs candidatures pour plusieurs conseils doivent classer chaque conseil dans lequel ils souhaitent occuper un siège selon un ordre de préférence. Dans le cas où un parent est sélectionné pour siéger dans plusieurs conseils, il sera assigné à siéger dans le conseil qu'il a classé au plus haut niveau par rapport aux conseils pour lesquels il a été sélectionné.

COMMENT SE FAIT LE PROCESSUS DE SÉLECTION ?

Comment sont sélectionnés les parents membres du CEC et des Conseils de la Ville pour l'Éducation ?

Pour les CECs – Les parents membres seront sélectionnés par des sélectionneurs désignés au cours d'un vote de sélectionneurs qui aura lieu du 1er au 14 mai 2013. Le président, le secrétaire et le trésorier de l'association PA/PTA (ou leurs représentants respectifs) de chaque école du district communautaire scolaire auront le droit de participer au vote des sélectionneurs.

Pour les CCHS – Les parents membres seront sélectionnés par des sélectionneurs désignés au cours d'un vote de sélectionneurs qui aura lieu du 1er au 14 mai 2013. Le président, le secrétaire et le trésorier de l'association PA/PTA (ou leurs représentants respectifs) de chaque lycée de chaque borough auront le droit de participer au vote des sélectionneurs.

Pour les CCELL – Les parents membres seront sélectionnés par des sélectionneurs désignés au cours d'un vote de sélectionneurs qui aura lieu du 1er au 14 mai 2013. Le Conseil des Présidents pour chaque district communautaire scolaire, chaque borough et le D75 choisissent le parent d'un élève ELL parmi leurs membres pour être sélectionneur désigné pour les élections du CCELL. Si le Conseil des Présidents ne compte pas de parent d'élève ELL, il doit demander aux parents d'élèves ELL du district ou du borough si l'un d'entre eux veut bien se porter volontaire pour être sélectionneur désigné pour les élections du CCELL.

Pour les CCSE – Les parents membres seront sélectionnés par des sélectionneurs désignés au cours d'un vote de sélectionneurs qui aura lieu du 1er au 14 mai 2013. Le Conseil des Présidents pour chaque district communautaire scolaire, chaque borough et le D75 choisissent le parent d'un élève IEP parmi leurs membres pour être sélectionneur désigné pour les élections du CCSE. Si le Conseil des Présidents ne compte pas de parent d'élève ayant un IEP, il doit demander aux parents d'élèves ayant un IEP du district ou du borough si l'un d'entre eux veut bien se porter volontaire pour être sélectionneur désigné pour les élections du CCSE.

Pour les Conseil du D75 – Les parents membres seront sélectionnés par des sélectionneurs désignés au cours d'un vote de sélectionneurs qui aura lieu du 1er au 14 mai 2013. Le président, le secrétaire et le trésorier de l'association PA/PTA (ou leurs représentants respectifs) de chaque école du District 75 auront le droit de participer au vote des sélectionneurs.

REMARQUE : Dans certains cas, des scrutins de ballottage peuvent s'avérer nécessaires après le 14 mai 2013. Lorsque ces scrutins de ballottage s'imposent, ils auront lieu entre le 16 et le 21 mai 2013.